

Programme extracôtier d'étude sismique de Terre-Neuve de CGG Services (Canada) Inc.
de 2016 à 2025 (LGL, juin 2016)

COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

Pêches et Océans Canada (MPO)

La zone du programme d'étude sismique de CGG chevauche celle d'une étude lancée récemment par le Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE) et relative aux interactions éventuelles des ondes sismiques sur le milieu et les invertébrés marins, et plus précisément sur les crabes. Cette étude est dirigée par le D^r Corey Morris, avec l'équipe scientifique de MPO, région de T.-N. On fournit les coordonnées du site d'étude et du site de contrôle (respectivement sites 1 et 2 sur les cartes et les feuilles de calcul jointes). On prévoit le début de la recherche expérimentale pour le 15 août 2016. On évitera cette zone à compter de deux semaines avant cette date, et jusqu'à avis contraire de l'C-TNLOHE.

Les zones d'études du FEE et les restrictions ou exigences d'évitement connexes devront donc être prises en compte dans toute réponse relative à l'examen de la modification de l'EE, ainsi que pour toute mise à jour ultérieure de l'EE concernant les activités de collecte de données sismiques prévues par CGG.

Programme extracôtier d'étude sismique de Terre-Neuve de CGG Services (Canada) Inc. de 2016 à 2025 (LGL, juin 2016)

COMMENTAIRES PRÉCIS

Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE)

§ 2.2, vue d'ensemble du projet, page 5 –Le volume maximal de données bi-, tri- et quadridimensionnelles à recueillir chaque année de 2017 à 2025 doit être précisé et inclus dans l'évaluation des effets.

Réponse de CGG :

Les surfaces maximales concernées par les études sismiques bi-, tri- et quadridimensionnelles menées par CGG entre 2017 et 2015 sont de 40 000 km², 15 000 km² et 5 000 km², respectivement.

Commentaire de le C-TNLOHE : La portée temporelle du programme est de 2016 à 2025. La réponse concernant le volume de données sismiques obtenues chaque année doit respecter la même portée temporelle.

Pêches et Océans Canada (MPO)

§ 5.7.7.1, son (CEV relative aux mammifères marins et aux tortues de mer), pages 159-163 – Concernant la discussion relative au masquage, on peut clairement affirmer (voir 4^e phrase en page 160) que : « *Au vu des études passées et actuelles, on considère que le masquage potentiel d'appels de mammifères marins ou d'autres indices environnementaux importants est faible [...]* ». On considère que cette partie devrait comporter un résumé rapide (sur le modèle des renseignements présentés aux pages 161 et 162 sur les sujets des perturbations, des difficultés d'audition et des effets physiques non auditifs) de certains des effets potentiels du masquage présentés par, notamment, *Erbe et coll. (2015)* et *Guan et coll. (2015)*.

Réponse de CGG :

Erbe et coll. (2015) est un document d'examen. Par conséquent, il ne comporte pas de nouveau renseignement pertinent qui n'aurait pas été couvert par des EES ou des EE précédentes. La version finale du document de définition de la portée indiquait que seuls les nouveaux renseignements doivent être inclus dans l'EE actuelle. *Guan et coll. (2015)* n'a été résumé que brièvement dans l'EE, dans la mesure où seule une étude effectuée en eaux très peu profondes était concernée (< 15 m). Sa pertinence pour la zone du projet était donc limitée, du fait des différences de la diffusion du son et des effets de réverbérations dans ce type de milieu.

Programme extracôtier d'étude sismique de Terre-Neuve de CGG Services (Canada) Inc.
de 2016 à 2025 (LGL, juin 2016)

Commentaire du MPO :

On considère que la réponse présentée au MPO ne comporte pas le bref résumé des effets potentiels du masquage indiqués dans Erbe et coll. (2015). On considère qu'un résumé des effets potentiels du masquage pourrait ou devrait être plus utile à l'EE spécifique au projet que des renvois vers des EES réalisées en 2010 et 2014.